

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 juin 2018

RENFORCEMENT DE L'EFFICACITÉ DE L'ADMINISTRATION POUR UNE RELATION DE
CONFIANCE AVEC LE PUBLIC - (N° 1056)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 143

présenté par
M. Guerini

ARTICLE 17 BIS A

À la seconde phrase de l'alinéa 3, substituer aux mots :

« produit un rapport annuel présenté »

les mots :

« présente un rapport annuel ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.